

<https://www.snetap-fsu.fr/Passif-pedagogique-suite-au-COVID-rien-pour-l-EAP.html>



Passif pédagogique suite au COVID : rien pour l'EAP !

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Budget de l'EAP - Budget 2021 - Nos actions et communiqués BUDGET -



Date de mise en ligne : vendredi 19 novembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Dernières minutes : A l'initiative du SNETAP-[FSU](#), un projet d'amendement à la loi de finances rectificative 2021, a été porté par des parlementaires visant à **créer 45 ETP** dans l'enseignement agricole afin de renforcer l'accompagnement des élèves, dans une logique de parité avec l'Éducation Nationale.

L'amendement a malheureusement été rejeté en séance - le rapporteur du texte ainsi que le ministre Olivier Dussopt considérant que la trajectoire de suppression de postes revue à la baisse pour 2022 constituait une réponse suffisante !!!!!

En un mot commençant et finissant... RIEN... RIEN pour répondre au passif pédagogique avéré, aux effets de « désocialisation » observés y compris par l'Inspection, comme au risque de dégradation du climat scolaire à court terme... pour les élèves de l'Enseignement Agricole, cela en regard des 1500 ETP supplémentaires sous formes d'heures supplémentaires et des 700 ETP de surveillants en plus à l'Éducation Nationale. Incompréhensible, inacceptable et pour tout dire proprement scandaleux !

Après 3 à 4 trimestres de cours perturbés, un confinement strict et parfois près de 6 mois d'enseignement en demi-jauge, des malades chez les élèves comme chez les enseignants, voire des décès dans les familles... l'Éducation Nationale a eu le mérite comme l'an passé de ne pas laisser les communautés éducatives sans moyens exceptionnels pour tacher de limiter les dégâts liés à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons. Certes ces moyens sont toujours très en deçà des besoins (voir les mesures volontaristes de l'Espagne ou encore de l'Italie qui ont fait le choix de massivement recruter plusieurs milliers d'enseignants), et avec des limites avérées en terme de mise en oeuvre (programmation et absorption difficiles d'un volume important d'heures supplémentaires dans les emplois du temps d'élèves déjà en difficulté), mais ils sont néanmoins là.

Pour les élèves de l'Enseignement Agricole, toutes les propositions faites par les organisations syndicales et les équipes depuis le printemps dernier sont restées sans suite (en particulier d'allègements de certains attendus des programmes en vue de redonner du temps pour une pédagogie plus différenciée jusqu'aux vacances d'automne par exemple), la [DGER](#) comme les [DRAAF-SRFD](#) renvoyant à une nouvelle enveloppe d'heures supplémentaires COVID qui devait être notifiée aux établissements pour préparer la rentrée... Il n'en fut rien ! Il aura en fait fallu attendre le [CTEA](#) du 20 octobre pour apprendre, après une énième interpellation du SNETAP-FSU, que « l'arbitrage budgétaire a été défavorable » ! Il n'y aura donc aucuns moyens supplémentaires et spécifiques au Ministère de l'Agriculture... qui n'est décidément et résolument pas un ministère de l'enseignement reconnu avec égale dignité par le Ministère des Finances... comme celui de l'Éducation Nationale. C'est proprement injuste et pour tout dire inacceptable !

La suite de l'échange a de fait constitué un véritable supplice tant pour les représentants de la DGER que pour ceux des organisations syndicales... celle-ci pouvant se résumer en quelques voies de passage toutes plus improbables et malheureuses les unes que les autres de la part d'une administration dans l'impasse.

Petit florilège - verbatim :

" pour les équipes ayant déjà dispensé en ce début d'année scolaire des [HSE](#) COVID (en dépit de l'absence de notification... - et pour cause !), elles seront payées en prenant sur l'enveloppe des heures d'individualisation... car tout travail fait mérite d'être rémunéré.

" à défaut d'heures COVID, les heures dédiées à l'individualisation (qui du coup pourraient être ré-ouvertes aux [BTSA](#) par voie de circulaire) comme les heures d'[EIE](#) (et pourquoi pas celles de M11 !) pourront être utilisées à cette fin... et tant pis pour les objectifs assignés à ces volumes horaires dans le cadre de la réforme du lycée ou pour les progressions ou projets pédagogiques déjà engagés... On fait avec les moyens dont on dispose ou pas !

" de toute façon, on entend que « le niveau baisse depuis Socrate »... alors comme d'habitude les enseignants vont s'adapter et feront au mieux (sic).

N'en jetez plus !

Les élèves, étudiants et apprentis de l'Enseignement Agricole méritent d'être accompagnés et soutenus dignement comme l'ensemble des jeunes de notre pays, et leurs enseignants comme les équipes de direction et de vie scolaire méritent d'être respectés, afin de pouvoir matériellement répondre avec tout le sérieux et l'efficacité nécessaires aux défis immenses que cette période de crise sanitaire sans précédent a de fait posés à l'École et que personne de responsable, et en responsabilité de surcroît, ne saurait nier tant sur le plan pédagogique qu'éducatif.

En conséquence, le Projet de Loi de Finances Rectificatif de cet automne doit pouvoir corriger cette anomalie, cette injustice sans nom faite aux usagers de l'Enseignement Agricole et cela sans plus de délai ! Nous en appelons pour ce faire solennellement à la Représentation Nationale !

Paris, le 5 novembre 2021